

222C0747
FR0010386334-FS0225

1^{er} avril 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

KORIAN
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 mars 2022, la société Helikon Investments Limited (105 Jermyn Street, Londres SW1Y 6EE, Royaume-Uni), agissant pour le compte du fonds Helikon Long Short Equity Fund Master ICAV dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 mars 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KORIAN et détenir 5 318 270 actions KORIAN représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions KORIAN détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 5 318 270 actions KORIAN (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention :

- d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur 638 163 actions KORIAN et dénouables jusqu'au 29 avril 2024 ;
- d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur 1 036 881 actions KORIAN et dénouables jusqu'au 19 juillet 2024 ;
- d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur 3 643 226 actions KORIAN et dénouables jusqu'au 3 décembre 2024.

¹ Sur la base d'un capital composé de 105 593 658 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.